

Monsieur le Conseiller fédéral  
Guy Parmelin  
Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR

Par e-mail à : bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Berne, le 4 septembre 2023

## Consultation sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (message FRI 25-28)

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) est l'association professionnelle nationale de l'aide sociale. Sur mandat de ses membres, elle édite les normes CSIAS relatives à la conception et au calcul de l'aide sociale. Par ailleurs, elle prend position sur des questions de politique sociale.

Près de 50 % des bénéficiaires adultes de l'aide sociale n'ont pas de qualification professionnelle (cf. [Statistique de l'aide sociale](#) OFS, 2021) et environ 30% rencontrent des difficultés avec les compétences de base. La CSIAS, en collaboration avec la Fédération suisse pour la formation continue FSEA, a donc lancé en 2018 l'offensive de formation continue. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale sans qualification professionnelle et/ou sans compétences de base suffisantes de se former et de se perfectionner. La formation (continue) renforce l'estime de soi des personnes concernées et jette les bases d'une intégration réussie sur le marché du travail, ainsi que d'une plus grande autonomie dans la vie quotidienne. A cette fin, il est indispensable de disposer de ressources financières suffisantes.

La CSIAS souhaite donc s'exprimer comme suit sur le projet précité :

### Appréciation globale :

La CSIAS salue l'orientation générale du message FRI 2025-2028. Le Conseil fédéral définit la formation continue comme un élément clé et en fait ainsi une priorité. Comme le Conseil fédéral le stipule à juste titre, la formation continue joue un rôle central pour atteindre les objectifs FRI, compte tenu des défis sociaux et économiques actuels. Du point de vue de la CSIAS, la croissance annuelle moyenne visée par le Conseil fédéral, soit 1.0% en valeur réelle, est toutefois nettement insuffisante pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

### 1.2.1 Développement du système FRI

Il ne fait aucun doute que la formation continue joue un rôle essentiel face au développement technologique et économique. Il convient cependant d'ajouter que la formation continue revêt également une importance capitale pour la participation à la vie sociale et politique, pour la gestion autonome de la vie quotidienne, l'intégration sociale, la promotion du développement durable et les compétences en matière de santé.

Il y a également lieu de souligner qu'il existe une nette disparité dans la participation à la formation continue en fonction du niveau de formation. Les personnes possédant un diplôme de niveau tertiaire participent proportionnellement quatre fois plus souvent à des formations continues que celles sans formation post-obligatoire (cf. [OFS, 2023](#)). Il est donc d'autant plus important que le prochain message FRI vise à augmenter la participation à la formation des personnes peu qualifiées.

De plus, il convient de noter l'importance de l'innovation sociale, notamment pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 des Nations Unies et de la Stratégie de développement durable 2030 de la Confédération. En comparaison internationale, les innovations sociales sont encore trop peu encouragées en Suisse. Aux yeux de la CSIAS, les points suivants devraient donc être inclus dans la période FRI 2025-28 :

- Lancement d'un programme pilote visant à promouvoir l'innovation sociale en Suisse. Celui-ci offrirait un soutien à bas seuil aux acteurs de la société civile en dehors des agences de promotion existantes et s'adresserait à tous les échelons étatiques.
- Mise en place d'un système de suivi des innovations sociales en Suisse, capable de résister aux comparaisons internationales et permettant de recenser les innovations sociales, ainsi que de suivre leur développement.
- Evaluation du programme et, le cas échéant, réintégration structurelle dans les organisations d'encouragement existantes lors de la période FRI suivante.

La CSIAS propose de compléter le chap. 1.2.1 par les aspects suivants :

- Mention de l'importance de la formation continue et de l'innovation sociale pour relever les défis sociaux ;
- Au niveau de la participation à la formation continue, mention de la nette disparité entre les personnes hautement qualifiées et les personnes peu qualifiées.

### 2.1 Formation professionnelle

La CSIAS salue la poursuite de *viamia* et le financement prévu à cet effet. A ce jour, *viamia* a principalement touché les personnes hautement qualifiées (cf. [rapport de monitoring viamia 2022](#), p. 6). Afin que cette offre puisse également profiter aux personnes ayant une formation insuffisante ou inexistante, il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques afin d'inclure ces groupes et d'ouvrir l'offre explicitement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

## 2.2 Formation continue

La CSIAS salue vivement la hausse de la contribution fédérale aux cantons pour la promotion des compétences de base des adultes, passant de CHF 17 millions à CHF 59 millions. Les fonds supplémentaires doivent notamment être affectés aux mesures visant à encourager spécifiquement les compétences de base des bénéficiaires de l'aide sociale et à augmenter la participation générale, qui reste encore très faible aujourd'hui.

Les subventions pour les prestations des organisations actives dans la formation continue sont maintenues à hauteur du volume actuel. La CSIAS estime que ces organisations auraient besoin de plus de ressources financières pour pouvoir assumer de manière adéquate leur rôle central dans la transmission des compétences de base et procéder à une adaptation ciblée de leurs offres aux personnes touchées par la pauvreté et bénéficiaires de l'aide sociale.

## 2.5 Encouragement selon la LEHE

L'innovation sociale susmentionnée dans le domaine de l'espace suisse des hautes écoles est très importante du point de vue de la CSIAS. L'association Innovationsociale, qui réunit des associations et des hautes écoles spécialisées, joue un rôle central à cet égard. Jusqu'à présent, l'innovation sociale a toujours été considérée sous un angle très technique. Les critères d'évaluation d'Innosuisse sont difficiles à appliquer aux projets du domaine social. La CSIAS suggère donc de recentrer davantage la notion d'innovation sociale sur le système de santé et la sécurité sociale.

La CSIAS vous remercie vivement de lui avoir donné la possibilité de prendre position et de bien vouloir tenir compte de ses requêtes.

Avec nos meilleures salutations,



Christoph Eymann, Président



Markus Kaufmann, Secrétaire général